

**RAPPORT N° 03/4-124
au Conseil Municipal**

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES
(Agents Polyvalents / Bureau Electoral)**

Dans le cadre des élections prévues en 2004, il apparaît nécessaire de renforcer temporairement l'effectif des Agents Polyvalents de la Direction des Affaires Générales et de la Police Administrative (Bureau Electoral).

Je vous propose à cet effet la création de 2 emplois contractuels à l'effectif communal, en vertu de l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

Le contrat pourra être conclu pour une durée de 3 mois renouvelable 3 mois.

La nature des fonctions est la suivante :

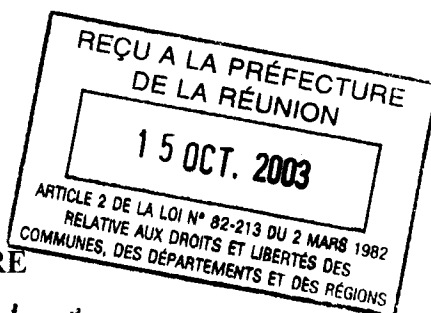
- actualisation du fichier électoral (recherches d'adresses, enquêtes, classement...);
- préparation matérielle des scrutins.

Le recrutement se fera parmi les candidats de niveau V au minimum.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 1 146,10 et 1 603,88 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat retenu.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 03/4-124
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES
(Agents Polyvalents / Bureau Electoral-)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-124 présenté par le Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

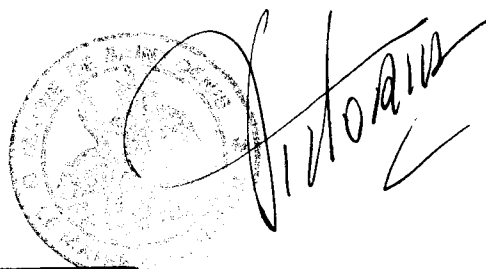
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création à l'effectif communal de 2 emplois contractuels d'Agents Polyvalents pour le Bureau Electoral.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 08 OCT. 2003

LE MAIRE



René-Paul VICTORIA

